

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 52-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	03/10/2018
Présents	13
Absents	10
Procurations	2
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du trois octobre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le neuf octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à Pierre GARCIA, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN.

Absents : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Mutualisation du service comptabilité avec la Communauté de communes du Pays de Mirepoix

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service des Ressources Humaines a fait l'objet d'une mutualisation avec la Communauté de communes du Pays de Mirepoix et donne aujourd'hui entière satisfaction.

Elle propose de poursuivre cette mutualisation pour le service comptabilité qui serait effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le financement de ce service sera assuré par les deux structures, selon les termes de la convention.

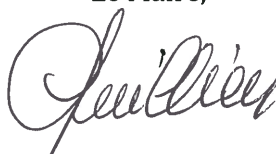
Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec la Communauté de communes du Pays de Mirepoix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la proposition de Madame le Maire concernant la mutualisation du service comptabilité, effective à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention, les avenants éventuels, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de ce service.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2018

Application agréée E-legalite.com